



FONCTIONNEMENT DE LA PLATE-FORME DE HUSSEREN-WESSERLING

VOUS POUVEZ DEPOSER

- ➔ dans l'espace identifié « VERT » :
les branchages et déchets de taille d'arbres
(maximum Ø 10 cm, longueur 1,50 m)
- ➔ dans l'espace identifié « GAZON » :
le gazon, les feuilles mortes.

* Les bois de démolition seront collectés dans le cadre du ramassage des encombrants : ils ne doivent pas excéder 1 m³, 1,70 m de long et être manipulables par les ripeurs lors de la collecte.



SONT INTERDITS

GRAVATS,

verre, carrelage, plâtre,
plastique, ferraille,
ordures ménagères...

BOIS DE DEMOLITION *

Le non-respect de ces consignes présentera un surcoût à la collectivité.
Nous comptons sur votre civisme.

LES ADRESSES POUR DEPOSER LES DECHETS SPECIFIQUES

GRAVATS, BETON, AGGLOS, TOUT-VENANT

KRAGEN Recyclage
3 rue de la Scierie
68121 URBES
Tél : 03.89.82.69.00

Sté TRITER
29 rue des Genêts
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél : 03.89.62.70.00

Plate-forme STGA
2 rue des Genêts
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél : 03.89.75.60.94

AMIANTE

ALSADIS
35 rue de l'Europe
68700 CERNAY
Tél : 03.89.75.42.36
sur rendez-vous

PLACOPLATRE

CERNAY ENVIRONNEMENT
35 rue de l'Europe
68700 CERNAY
Tél : 03.89.75.42.36
sur rendez-vous

VERRE DE VITRAGE

Plate-forme STGA
2 rue des Genêts
68700 ASPACH-LE-HAUT
Tél : 03.89.75.60.94



OUVERTURE { **Lundi de 10 h à 12 h**
Vendredi de 14 h à 16 h
Samedi de 9 h à 12 h

En dehors de ces heures d'ouverture,
possibilité de récupérer la clé en mairie
contre signature de la charte d'utilisation.

Attention : la clé ne sera remise qu'aux habitants du village et aux personnes ayant une activité professionnelle ne pouvant pas venir aux heures d'ouverture.